Ville du Grand-Saconnex



<u>Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du</u> <u>17 janvier 2022</u>

Ordre du jour:

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021
- 2. Communications du bureau du Conseil municipal
- 3. Communications du Conseil administratif
- 3.1. Communications
- 3.2. Réponses aux suspens du Conseil municipal
- 4. Rapports des Commissions et des délégués
- 4.1. Rapport de la commission Aménagement du territoire, mobilité du 7 décembre 2021 sur le projet de clôture du crédit d'étude du Pré-du-Stand (voté dans la séance du Conseil municipal du 12 novembre 2018)
- 4.2. Rapport d'information concernant la troisième séance du Groupe de travail « Grands Projets et Projets Connexes»
- 4.3. Rapport d'information du Groupe de travail « Plan directeur communal » sur l'avancement de l'avant-projet de PDCom
- 5. Projets de délibérations
- 6. Propositions du Conseil administratif
- 7. Route des Nations et grands travaux
- 8. Motions: néant
- 9. Résolutions : néant
- 10. Questions des Conseillers municipaux
- 11. Propositions des Conseillers municipaux
- 12. Communications et divers
- 12.1. Agenda
- 12.2. Autres communications / Remarques

Sont présents :

Mmes et MM. Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS) — Gérard BISE (VERTS) — Saïd BOUCHAREB (UDC) — Francisco BRADLEY (VERTS) — Raymond CHABRY (PLR) — Celtia CONCHA (VERTS) — Carla EDELENBOS (SOC) — Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) — Peta GIROD, Vice-

présidente (PDC) — Patrick HULLIGER (UDC) — Francine MAMIN-TISSOT (PDC) — Eliane MICHAUD ANSERMET, Présidente (UDC) — Claudine PERROTIN DURET (PLR) — Eric PORTIER (GAG) — Antonio PRIETO (VERTS) — Carla RUTA (SOC) — Yann SIMETH (SOC) — Carlos SINTADO (VERTS) — Matthieu STEINER (PLR) — Damian VEIGA LÖFFEL (VERTS) — Valérie VONLANTHEN (VERTS)

Assistent à la séance :

M. Michel POMATTO, Maire

Mme Sandra PORTIER, Conseillère administrativeM. Laurent JIMAJA, Conseiller administratif

Mme Laura ANDRES, Procès-verbaliste

Sont excusés:

M. Claude BAECHLER, Secrétaire (GAG)

Mme Alessia CAVALIERI (PDC)
M. Jean-Claude CUDRE (PLR)

Mme Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS)
Mme Valérie TISSOT-BUCHOUX (PLR)
M. Christophe WAGNER (GAG)

La Présidente ouvre la séance publique à 20h01 et souhaite une bonne année 2022 à toute l'assemblée. Elle donne la parole à M. SINTADO qui rend hommage à Monseigneur Desmond Tutu, décédé le 26 décembre 2021 (annexe 1).

La Présidente demande au public s'il y a des questions. 3 personnes posent une liste de questions et Madame Girod en prend note. La Présidente informe les personnes présentes que les questions seront reformulées au point 10 de l'ordre du jour et que les CA ont tout loisir d'y répondre ce soir ou pour la prochaine plénière en février.

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021

Les modifications suivantes sont apportées :

P. 1272, §7 : « Mme MAMIN-TISSOT précise que s'il n'y a pas eu de rapport de minorité en commission c'est qu'il n'y avait pas lieu d'en avoir. Le préavis et le rapport ayant été approuvés à l'unanimité des commissaires, il n'y avait pas de quoi faire un rapport de minorité pendant cette séance. Il n'y avait pas forcément unanimité mais il n'y avait pas de quoi faire un rapport de minorité pendant la séance de commission. »

P.1272, §9 : « Mme PERROTIN DURET a vu un article dans la Tribune de Genève concernant la parution d'un libre livre sur des arbres remarquables, coécrit par M. Bertrand FAVRE. »

P. 1273, §6 : (Mme GIROD) « De plus elle aimerait parler d'un partenariat exceptionnel **pour cette édition** avec les THSM »

Le procès-verbal est approuvé par 20 oui, soit à l'unanimité des personnes présentes.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Représentations :

- Marché authentique de Saconnay, 3 décembre 2021
- Marché de Noël solidaire, 18 décembre 2021
- Match de Basket LNA, 12 décembre 2021

<u>Courriers</u>:

Mme GIROD donne lecture du courriel de M. Laurent JIMAJA (annexe 2).

La Présidente donne lecture du courrier de M. Mike VEIL au nom des associations A3S, ACM, ASAP et AHCB (annexe 3).

M. EYA NCHAMA propose le renvoi de cette lettre au groupe de travail « Plan directeur communal ». Cette proposition est soutenue par Mme MAMIN-TISSOT et M. PORTIER.

Vote sur le renvoi du courrier au groupe de travail « Plan directeur communal » : cette proposition est acceptée par 18 oui, 0 non et 2 abstentions.

3. <u>Communications du Conseil administratif</u>

3.1 Communications

Communications de Mme PORTIER

Mme PORTIER annonce que les travaux à l'Ancienne-Route ont débuté la semaine passée et se passent bien. Les chênes ont été ôtés et les nouveaux seront bientôt plantés. Par ailleurs à partir du 18 janvier et jusqu'au samedi 22 janvier, le centre de vaccination mobile sera au Grand-Saconnex, à la salle communale des Délices. Toutes les informations à ce sujet sont sur le site de l'Etat de Genève (https://www.ge.ch/se-faire-vacciner-contre-covid-19/vaccination-sans-rendez-vous-prealable)

Communications de M. JIMAJA

M. JIMAJA dit que le poste de déléguée à l'énergie et au développement durable passera de 80% à 100% compte tenu de l'ampleur des tâches et de la transversalité du poste. Il ne sera pas nécessaire de demander un nouveau crédit, les 20% seront pris sur le poste d'architecte au budget pour compenser. Par ailleurs il annonce les dates des prochains ateliers vision pour le PDCom : le 2 février pour le secteur ouest, le 9 février pour le secteur est et le 2 mars pour le secteur centre. Ce dernier aura lieu à la salle du Pommier tandis que les deux autres seront aux Délices.

3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal

La Présidente demande aux Conseillers municipaux s'ils ont des demandes ou des précisions sur les réponses aux questions et propositions, qui ont été transmises via CMNet (annexes 4 et 5). Il n'y a pas de prise de parole.

La Présidente demande si la réponse au courrier de M. Lochet de décembre 2021 a été faite, et si oui, de la mettre à disposition sur CMNet.

4. Rapports des Commissions

4.1 Rapport de la commission Aménagement du territoire, mobilité du 7 décembre 2021 sur le projet de clôture du crédit d'étude du Pré-du-Stand (voté dans la séance du Conseil municipal du 12 novembre 2018)

M. VEIGA LÖFFEL donne lecture de son rapport.

La Présidente ouvre la discussion. Il n'y a pas de prise de parole.

La Présidente met le rapport au vote. Celui-ci est approuvé par 20 oui, soit à l'unanimité des personnes présentes.

4.2 Rapport d'information concernant la troisième séance du Groupe de travail « Grands Projets et Projets Connexes»

M. JIMAJA donne lecture de son rapport.

La Présidente ouvre la discussion.

M. PRIETO a le souvenir que, par rapport au point 5, les commissaires avaient plutôt demandé à pouvoir faire des propositions à chaque séance.

M. JIMAJA ne sait pas si d'autres commissaires se reconnaissent dans cette remarque, mais il rappelle que le rapport a été lu et validé lors de la séance, et qu'il avait été demandé que des séances soient spécialement organisées pour des propositions.

Mme GIROD fait remarquer que l'on lit le rapport parfois différemment après coup. Elle est personnellement d'accord avec l'impression de M. PRIETO.

M. JIMAJA rappelle qu'un rapport n'a pas vocation à être modifié en plénière après qu'il ait été lu et approuvé par le groupe de travail.

La Présidente souligne le fait qu'il s'agit d'un rapport d'information et confirme qu'il a été accepté par le groupe de travail.

Mme PERROTIN DURET confirme que la demande était bien d'organiser des séances pour les propositions, car les séances jusqu'à présent étaient plutôt des présentations – où il était possible, certes de poser des questions. Le souhait du groupe de travail était que des propositions puissent être présentées et que l'on en tienne compte par la suite. Selon elle le résumé fait par M. JIMAJA peut être acceptable, même s'il n'est pas détaillé. Il faut juste bien mentionner cette demande des commissaires de pouvoir faire des propositions, de même que la deuxième partie sur les investissements.

Mme RUTA affirme que la phrase correspond à 100% aux souvenirs qu'elle a des discussions. Il y a peut-être eu de petits malentendus, mais au moment de la rédaction du rapport, c'est cette phrase qui a été retenue. Elle suggère ensuite d'ajouter à l'ordre du jour

de la prochaine séance une plage pour discuter de l'organisation des propositions, c'est-àdire par une séance dédiée ou des petites plages à chaque séance du groupe de travail.

M. JIMAJA est absolument d'accord et dit que la prochaine séance aura certainement un point pour échanger sur le rapport au vu de ce qui a été dit ce soir. M. PRIETO adhère à cette proposition.

Mme GIROD encourage tous ses collègues à consulter la présentation sur ces deux projets car ils faut qu'ils prennent connaissance des chiffres très importants, qui ne peuvent pas être mentionnés dans le rapport, notamment le prix de la Promenade des parcs.

M. JIMAJA rappelle que ces chiffres sont à prendre avec des pincettes car il s'agit d'estimations faites par le Canton, et il ne veut pas que des affirmations trop hâtives se retrouvent discutées en plénière ou dans la rue. Les professionnels des services de la commune font des estimations pour que l'on puisse travailler, et ce ne sont bien que des estimations, non pas des études, et elles n'ont pas valeur de contrat.

4.3 Rapport d'information du Groupe de travail « Plan directeur communal » sur l'avancement de l'avant-projet de PDCom

M. JIMAJA donne lecture de son rapport.

La Présidente ouvre la discussion. Il n'y a pas de demande de prise de parole.

5. <u>Délibérations : néant</u>

6. Propositions du Conseil administratif

M. POMATTO annonce la tenue d'une séance de « Toutes commissions réunies » le 1^{er} février. La Présidente lui demande de préciser s'il s'agit d'une commission simple ou double, et il lui répond qu'il la tiendra au courant après avoir eu une discussion avec ses services par rapport aux intervenants et aux présentations.

7. Route des Nations et grands travaux

<u>Travaux de la route des Nations</u>

M. JIMAJA annonce que l'excavation du Stross depuis Appia est terminée à 100%, les nuisances sonores vont donc considérablement diminuer. Depuis Colovrex, le bétonnage de la partie centrale du radier est terminé pour le plot 39, ce qui fait à présent 3 plots sur 41. Dans le secteur Colovrex, il annonce qu'il n'y a aucun travail en cours d'exécution et que le bétonnage de la dalle Génilac est terminé. Dans le secteur Appia, au niveau du local technique, les travaux du mur sont terminés. Quant à la sortie de secours de la Voie-du-Coin, les réparations intérieures sont terminées, le bâtiment est réceptionné avec des réserves mineures. Le drainage et l'évacuation des eaux sont terminés, les remblais autour du bâtiment et la démolition des parois berlinoises sont terminés et prêts pour les aménagements extérieurs. L'enrobage des routes et le marquage sont, eux, terminés également. Pour ce qui est de la tranchée couverte du Pré-du-Stand, le remblai derrière le mur est du portail pour la libération des travaux de la JAG est terminé; les dalles et le portail

de la tranchée sont également finis, de même que les 1^{ère} et 2^e couches de l'enrobé ; les travaux d'aménagement intérieur sont, eux, arrêtés.

Travaux de la JAG

M. JIMAJA indique que le nouveau passage supérieur (PS) du Grand-Saconnex est en service depuis le 15 octobre, avec des travaux de finition encore en cours, tels que la mise en place de l'éclairage des voies, l'éclairage architectural ainsi que la pose des corniches. La démolition de l'ancien PS de Ferney a été achevée dans la nuit du 23 au 24 octobre 2021 pour le côté lac, et du 13 au 14 novembre du côté du Jura. La mise en service du PS de Colovrex définitif, ainsi que la dépose du PS provisoire ont dû être repoussés au printemps car les conditions climatiques de fin d'année 2021 n'ont pas permis la pose des revêtements sur le PS définitif, ce qui entraîne donc ce report.

M. JIMAJA explique ensuite que le carrefour Jura provisoire a été modifié suite à l'ouverture du PS. Il va rester dans cette configuration jusqu'en août 2022, puis prendra sa place définitive. En ce qui concerne la trémie Nation, les travaux de mise en place des parois antibruit dans leur configuration définitive le long de la Voie-de-Gex ont débuté. Pour ce qui est de Génilac et Swissgrid entre le PS du Grand-Saconnex et la sortie F. Peyrot, la fin des travaux de la Halle 6 était prévue pour décembre 2021. Pour les conduites Génilac, seule la pose de deux tuyaux et le remblaiement des fouilles restent en suspens dans le secteur, tandis que pour Swissgrid, la fin des travaux est annoncée pour fin janvier 2022.

Place de Carantec

M. JIMAJA annonce que le « Groupe de suivi habitants Carantec » a lieu 1 fois par mois, de novembre 2021 à mars 2022. Des séances techniques de travail ont lieu régulièrement pour l'adaptation et la mise à jour du PLQ en collaboration avec le Canton et SwissLife.

Tram Nations-Grand-Saconnex

M. JIMAJA explique que le COPIL politique se réunira le 31 janvier 2022 pour la validation du projet à déposer à l'Office Fédéral des Transports (OFT). Le dépôt du dossier PAP (procédure d'approbation des plan) a, lui, été décalé de fin février à début mars 2022, et l'enquête publique de mars à avril 2022. Il précise que le dépôt du dossier PAP à l'OFT est reporté car une problématique concernant la pente dérogatoire du terminus Nations est apparue et des études complémentaires sont réalisées pour modifier le projet.

8. Motions : néant

9. <u>Résolutions : néant</u>

10. Questions des Conseillers municipaux

Mme GIROD donne lecture des questions posées par le public en début de séance :

- Est-il prévu dans le PDCom la demande de couvrir l'autoroute pour y placer par exemple ; voie verte, route de délestage des quartiers, passage de faune, centrale solaire, parking pour aéroport, zone artisanale et commerces ? Si non, pourquoi ?
- L'atelier Avenir semble concerner uniquement la vision 2050. Ainsi la population s'interroge si ce n'est pas qu'une perte de temps d'y participer. Pourquoi n'y discute-t-on pas du PDCom 2030 ?
- -Est-ce que le PDCom en révision avalise les projets cantonaux sur la commune et si oui, lesquels et pourquoi ?

- Collonge-Bellerive a différentié sa zone villa avec des indices de constructions qui tiennent compte de la qualité des lieux basée essentiellement sur la végétation de qualité. Au Grand-Saconnex, il y a plusieurs quartiers de villas qui présentent les mêmes caractéristiques qu'à Collonge-Bellerive : par exemple les Mayens, les Crêts-de-Pregny, le Marais, la zone villa jouxtant le village du Grand-Saconnex ou la zone villa autour du parc du Jonc et Château. Est-ce que le PDCom va tenir compte des qualités de végétation pour différencier les indices de constructions en zone villa au Grand-Saconnex ?
- Dans le cadre de l'adoption du PDCom, est-ce que les conséquences financières ont été étudiées ? Par exemple les effets d'une densification sur les ressources communales et les frais inhérents en infrastructures et fonctionnement ? Est-ce que ces frais supplémentaires seront complètement couverts par les coûts d'infrastructures payés par les promoteurs et/ou le canton ? Est-ce que les coûts à charge de la commune sont clairement identifiés ?
- Dans le cadre des nouvelles lois votées par le canton concernant le développement durable et la transition climatique, est-ce que le PDCom sera conforme avec ces nouvelles lois cantonales ? La même question s'applique pour la santé dans la mesure où le Grand-Saconnex est l'un des espaces les plus pollués du canton ?
- Les membres du Conseil municipal sont-ils conscients que selon l'article 59, alinéas 4 et 4bis de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI), telle que modifiée le 1^{er} octobre 2020, la commune a retrouvé la maîtrise d'une densification sélective de sa zone 5, et ce PDCom doit être non seulement au point mais encore approuvé par le Conseil d'Etat avant la date du 1^{er} janvier 2023 ? Quelles mesures le Conseil municipal compte-t-il prendre pour que le PDCom soit achevé et approuvé avant le 1^{er} janvier 2023 ?
- Avec l'arrivée du tram sur la route de Ferney, y a-t'il un plan de charge avec les projections de l'augmentation du trafic sur les routes adjacentes et notamment sur l'axe Sarasin-Terroux ? Si oui, quelles sont les chiffres ?
- Quel est le poids du CA et du CM pour défendre les intérêts de qualité de vie des habitants actuels face aux désirs du Canton ?

M. JIMAJA donne 3 réponses rapidement. Par rapport à la compatibilité du PDCom avec les lois cantonales, il confirme que c'est bien le cas et qu'il n'est pas possible de faire autrement. Les choix communaux doivent être conformes aux lois cantonales, qui ellesmêmes sont conformes au droit fédéral. Sur la question d'accélérer afin que le PDCom entre en force le 1^{er} janvier 2023, il répète avoir déjà répondu non aux associations de quartier car malgré les efforts de l'administration, il y a eu des blocages à cause de la pandémie. Il espère au plus tôt pouvoir le faire au début du 1^{er} semestre 2023, ou au plus tard à la fin. Par rapport au poids du CM et du CA vis-à-vis des choix cantonaux, il rappelle que le plus souvent ceux-ci sont ancrés dans des lois, et du fait de la subsidiarité, la commune doit s'y conformer. Toutefois il est possible de préconiser d'autres choix, que le Canton peut approuver au non.

Mme PERROTIN DURET rebondit sur les propos de M. JIMAJA par rapport au retard du PDCom. Elle demande s'il est possible de demander au Canton un délai plus long que prévu puisque la pandémie a empêché la commune de le faire dans le temps imparti. Par rapport aux ateliers Vision, elle s'est inscrite par e-mail et n'a pas eu de réponse et souhaite savoir si cela est normal. Par ailleurs elle demande si le bureau Urbaplan a été mandaté pour le suivi du PDCom suite à un appel d'offre adéquat, puisque celui-ci emporte apparemment 60 à 80% des mandats dans le canton. Elle suppose qu'ils ne sont pas la seule entreprise et trouve dommage qu'il y ait une certaine monopolisation de la part d'une entreprise par rapport à d'autres. Elle revient sur sa question de décembre concernant les normes SIA. La

réponse qui lui a été donnée concerne les normes SIA 900 alors qu'elle avait fait une demande sur la SIA 500 et elle aimerait savoir si celle-ci est contenue dans les normes SIA900. Elle insiste sur la possibilité éventuelle de les mettre à disposition sur CMNet ou sur papier.

M. JIMAJA répond qu'ils vont faire la demande de délai supplémentaire au Canton, puisque le Grand-Saconnex n'est pas la seule commune en retard. Tout le monde a été un peu impacté par cette situation particulière, et il y a peut-être une possibilité de repousser le délai. Pour les inscriptions à l'atelier Vision, il pense qu'elle recevra certainement une réponse, sinon il ne faut pas hésiter à renvoyer un e-mail. Concernant le choix d'Urbaplan, cela a effectivement été fait suite à un appel d'offre, et que le choix s'est fait de façon totalement anonymisée durant la fin de la dernière législature, sous l'égide de M. J.-M. Comte.

M. HULLIGER demande des éclaircissements concernant l'information qu'il a reçue selon laquelle l'assistance sociale du Grand-Saconnex travaille parfois à Pregny-Chambésy. Par ailleurs il a entendu dire que des hamburgers seraient servis à la Ferme Pommier tous les vendredis soir et il aimerait savoir qui organise cela, comment, avec quels moyens, etc.

M. POMATTO sait que les TSHM servent parfois à manger et ne pense pas qu'ils font des hamburgers chaque semaine, mais il n'en sait pas plus. Par rapport à l'assistante sociale, il y a effectivement eu une demande de Pregny-Chambésy; la personne a donc augmenté son taux de 10% afin de pouvoir traiter 3 cas dans la commune voisine, et c'est bien Pregny-Chambésy qui finance ces heures supplémentaires. Pour l'instant, cela semble très bien fonctionner.

M. HULLIGER demande que sa demande sur la Ferme Pommier soit davantage creusée pour la prochaine fois.

Mme GIROD aimerait savoir pourquoi le groupe de travail « Plan directeur communal » n'a pas été informé des doléances et des préoccupations des associations de quartier, qui ont apparemment eu des rencontres avec les autorités et Urbaplan.

M. JIMAJA dit que c'est normal, puisqu'il s'agit d'opérationnel et de questions posées par les associations directement au Conseil administratif. Celui-ci leur a donné des explications en retour. Lorsqu'une association prend contact avec le Conseil administratif, celui-ci la reçoit et lui donne les informations qu'il a à disposition. Il fait remarquer que Mme GIROD prend elle-même contact avec le CA en tant que membre d'association, parfois, et qu'elle est écoutée et reçue par le CA si nécessaire.

Mme GIROD entend pour la première fois ce soir que la commune est en retard avec le PDCom, et s'il est possible de demander une prolongation comme le suggère sa collègue, ce serait excellent. Elle s'est personnellement inscrite aux prochains ateliers mais elle se demande s'il vaut vraiment la peine qu'elle y assiste, car elle ne veut pas perdre sa journée à jouer aux jeux proposés par Urbaplan s'ils ne concernent que les cartes et projections pour 2050. Aujourd'hui on a d'autres préoccupations, par exemple l'accueil de 8000 nouveaux habitants d'ici 2030. Cela fait plus de deux ans que l'on travaille sur le PDCom, mais sans vraiment travailler sur des propositions concrètes. Elle se souvient de la séance du 4 septembre, en présence de M. HODGERS, où le public a montré une réaction extrême suite au chiffre des 8000 nouveaux habitants. Elle se dit prête à travailler, discuter, aller dans le bon sens, si la direction est claire et si c'est la volonté du CA et du CM, mais sinon elle ne veut pas perdre son temps sans connaître la direction que l'on veut prendre pour la densification future de la commune.

M. JIMAJA rappelle avoir déjà répondu à Mme PERROTIN DURET tantôt que la demande de prolongation serait envoyée au Canton. Concernant l'atelier Vision, son rôle n'est pas de convaincre les gens d'y aller, mais de les informer. Il rappelle tout de même que pour se projeter en 2050 il faut aussi passer par 2030. Il faut pouvoir réfléchir sur ce que nous voulons avoir au Grand-Saconnex en 2050 pour parler de 2030. Par rapport aux chiffres qu'elle a avancés, il l'invite à consulter le grand projet du Grand-Saconnex, où ces chiffres ont été énoncés depuis des années.

M. POMATTO donne une réponse par rapport à l'accès aux normes. Il explique que l'accès aux normes via internet fonctionne selon deux modèles ; la version *inorm* standard : les normes peuvent être imprimées et des passages ou des graphiques peuvent être copiés. Le coût pour un seul accès, 1 licence, est de CHF 1800.- par an. L'accès aux normes peut se faire uniquement depuis le poste sur lequel est installé le logiciel d'accès et le fichier de licence. Ce coût comprend l'accès aux normes ingénieurs, architectes, et droit des baux SIA 909.100. Un abonnement peut se restreindre à l'une des trois spécialités mais se monterait à CHF 1200.- au lieu des CHF 1800.-. Pour les licences supplémentaires le coût est évolutif en fonction du nombre de licences. Même pour la version *inorm light*, elle permet uniquement la consultation à l'écran et les conditions d'accès sont les mêmes que pour la version standard, c'est-à-dire qu'elle est uniquement pour des ordinateurs dédiés avec programmes dessus. C'est pour cela que c'est un outil très limité, auquel seuls quelques employés ont accès. Si quelqu'un a une question sur une norme, il peut la relayer au personnel qui peut les consulter et y répondre.

Mme PERROTIN DURET remarque que le CA a donné une réponse à la motion présentée par le PLR pour l'accessibilité aux bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite. Or, cette motion avait été renvoyée à la commission Equipements publics, elle trouve donc bizarre que le Conseil administratif y réponde.

M. POMATTO va se renseigner.

11. <u>Propositions des Conseillers municipaux</u>

M. PORTIER réitère sa proposition pour équiper tous les bâtiments communaux, au vu des pénuries d'électricité à venir dans les prochaines années. Il faut que la commune devienne autoconsommatrice ; il a beaucoup étudié là-dessus et il est vraiment temps de sauter le pas. Au CVHS il est possible de faire l'extension, et il faut également profiter des aides que le canton met à dispositions. Beaucoup de communes se sont déjà lancées, il ne faut pas rater cette occasion.

Mme PERROTIN DURET propose que les bancs qui seront posés à l'avenir aux arrêts de bus/tram et sur les chemins ne soient pas uniformes, mais à différentes hauteurs pour que toutes les personnes puissent s'y asseoir et s'en relever. En effet, s'ils sont trop bas, il est compliqué pour les personnes à mobilité réduite de les utiliser. Elle suggère de faire un appel d'offre à ce sujet.

12. Communications et divers

12.1 Agenda des manifestations

Mme GIROD annonce que le Marché authentique de Saconnay continue depuis septembre, malgré les 5 autorisations différentes nécessaires pour ouvrir un marché; les gens participent tout de même, et il y a eu un joli événement le 7 janvier dernier, que le public apprécie. Le prochain aura lieu le 4 février, avec le bal des soupes, à nouveau sur la

promenade Rivoire. Elle encourage ses collègues à venir participer et témoigner de la magnifique ambiance que l'association essaie de créer chaque mois.

La Présidente annonce que l'événement du four à pain qui devait avoir lieu le 29 janvier n'aura pas de petit-déjeuner gourmand, cependant le pain et les saucissons peuvent être commandés et cherchés à la Ferme Sarasin.

12.2 <u>Autres communications / Remarques</u>

M. EYA NCHAMA a trouvé cette séance un peu « ville morte » et il aimerait la terminer sur des choses positives. Tout d'abord il souhaite un joyeux anniversaire au Maire, M. POMATTO, qui l'a fêté durant Noël. Ensuite il félicite le personnel du Grand-Saconnex pour sa prestation musicale de chants de Noël, en particulier Douce Nuit.

M. POMATTO revient sur la demande de Mme PERROTIN DURET concernant la motion du PLR. Il lui demande quels lieux publics, mis à part la salle Carantec, ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite sur la commune. Il lui semble en effet que les autres lieux accessibles à la population le sont, hormis l'école de la Tour, dont la structure pose des problèmes pour un aménagement, et c'est pourquoi les événements publics ont lieu au Pommier.

M. PORTIER signale qu'une étude a été faite à ce sujet et qu'il existe un dossier là-dessus.

M. JIMAJA ajoute que les bâtiments qui se construisent aujourd'hui sont aux normes et que pour d'autres projets en cours des spécialistes sont consultés.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 21h41.

La Vice-Présidente Peta Girod La Présidente
Eliane Michaud Ansermet

Ann. Ment.